

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC de
Versailles et du Centre*

Geirec
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex
S.A.S. au capital de 385 600 €
428 929 517 RCS Rennes
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC
Ouest-Atlantique*

BROADPEAK

Société Anonyme

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 15 juin 2023 – résolution n° 16

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC de
Versailles et du Centre*

Geirec
276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex
S.A.S. au capital de 385 600 €
428 929 517 RCS Rennes
*Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la CRCC
Ouest-Atlantique*

BROADPEAK

Société Anonyme

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 15 juin 2023 – résolution n° 16

Aux actionnaires de la société Broadpeak,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des associés, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Rennes, le 26 mai 2023

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

GEIREC

radigue Guillaume

 *ROUSSEAU Anthony*

Guillaume RADIGUE

Anthony ROUSSEAU

Associé

Associé